



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 11

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> SCHOTT, M. PERCHOTTE, M. le *ministre* KOSTYSHYN, M. NESBITT et M. le *ministre* ALTOMARE font des déclarations de député.

M. le *premier ministre* KINEW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)*.

Il s'élève un débat.

M. le *premier ministre* KINEW intervient.

M. EWASKO, M<sup>me</sup> LAMOUREUX et M. GOERTZEN posent des questions au premier ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO, M<sup>me</sup> LAMOUREUX et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

À la demande de M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE, l'Assemblée convient de suspendre l'application du paragraphe 92(7) du *Règlement* afin de permettre au Comité permanent du développement social et économique d'examiner le projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)* aujourd'hui à 18 heures, même si des intervenants sont inscrits pour présenter des exposés.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements proposés au projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants (période d'exonération de la taxe sur les carburants)/The Fuel Tax Amendment Act (Fuel Tax Holiday)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. le *ministre* SALA propose que le projet de loi 3 soit amendé par substitution, à l'article 2, de ce qui suit :

2 L'article 1 est modifié par adjonction de la définition suivante :

« **période d'exonération** » La période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et se terminant le 30 juin 2024 ou à une date ultérieure fixée par règlement. ("tax holiday")

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA, M. BEREZA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* SALA propose que le projet de loi 3 soit amendé dans l'article 5 par substitution, à l'article 8.2, de ce qui suit :

**Réduction temporaire après la période d'exonération**

**8.2** Malgré l'article 8, les taux de taxe payables pour les carburants visés par la période d'exonération en application de l'article 12.2 peuvent être réduits par règlement pour toute période commençant après le 30 juin 2024 et se terminant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA et M. BEREZA interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* SALA propose que le projet de loi 3 soit amendé dans l'article 6 par substitution, à l'article 12.2, de ce qui suit :

**Exemption temporaire — période d'exonération**

**12.2** Pendant la période d'exonération, aucune taxe n'est payable pour l'essence, le diesel et le gaz naturel assujettis aux taux de taxe prévus aux alinéas 8d.1), f.1) ou g).

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA et M. BEREZA interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

M. le *ministre* SALA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALA intervient.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX et M. BEREZA posent des questions au ministre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE intervient.

M. PERCHOTTE, M<sup>mes</sup> LAMOUREUX, HIEBERT et STONE ainsi que M. EWASKO posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO, M<sup>me</sup> LAMOUREUX, M. PERCHOTTE et M<sup>me</sup> CROSS interviennent. M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

**Lundi 4 décembre 2023**

---

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 5.

(Document parlementaire n° 69)

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey